

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

IPLOME D'ETAT



INSTITUE PAR L'ORDONNANCE N° 88-092 DU 07 JUILLET 1988; NOUS SOUSSIGNES, MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG

ARTICLES 43, 125 ET 126; VU LA LOI-CADRE Nº 86-005 DU 22 SEPTEMBRE 1986 DE L'ENSEIGNEMENT NATIONAL, SPECIALEMENT EN SES

SECONDAIRES DU CYCLE LONG, PORTANT MESURES TRANSITOIRES RELATIVES A L'ORGANISATION DE L'EXAMEN D'ETAT DE FIN D'ETUDES 20 AVRIL 2004 MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0008 DU 15 JANVIER 2004 VU, TEL QUE MODIFIE ET COMPLETE A CE JOUR, L'ARRETE MINISTERIEL N° MINEPSP/CABMIN/0040/2004 DU

OPTION LATIN-PHILOSOPHIE	A SECTION LITTERAIRE
EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES DU CYCLE LONG	EN FOI DE QUOI, LUI DELIVRONS LE PRESENT
NTIONNEE.	REUSSITE FIXEES PAR L'ORDONNANCE SUSMENTIONNEE.
POUR CENT DES POINTS AUX CONDITIONS	CINQUANTE - TROIS
TAT ET A OBTENU ———— 5 3 %	ARTICIPE A LA SESSION 2011 DE L'EXAMEN D'ETAT ET A OBTENU
LE 06 02 1992	E) A LNANDA/ANGOLA
	LA NOMMEE:
CHAPIO ISTINGAMEN	ATTESTONS QUE X LE NOMME : JOAO CLARDIO I SILIPARIDA

DEI

DE I

NE (

LES MEMBRES DU JURY TS.07 H W 0 0 4 L'INSPECTEUR GENERAL H PRESIDENT DU JURY 0 DELIVRE A KINSHASA, LE 29 AOUT 2011 H 0 4 0 H H LE SECRETAIRE GENERAL H SUPERVISEUR 0881259